

Communiqué de presse

23 septembre 2016 - N° 22

Moody's relève la notation financière de SCOR de A1 à Aa3, avec une perspective stable

Moody's Investors Service (Moody's) relève la note de solidité financière de SCOR SE de « A1 » à « Aa3 » et la note de ses dettes subordonnées de « A3(hyb) » à « A2(hyb) ». La perspective attribuée à cette note est stable. Moody's relève également la note des différentes filiales de SCOR SE.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de celle qu'avait prise Moody's en décembre 2015 de relever la perspective de SCOR de « stable » à « positive »¹.

Moody's souligne que cette décision reflète (i) le renforcement de la position concurrentielle de SCOR, (ii) la diversification de ses activités et une exposition moindre que celle de ses concurrents aux branches de réassurance les plus soumises aux pressions tarifaires baissières, (iii) la très grande stabilité de ses résultats, et (iv) un niveau de capitalisation élevé et stable.

En ce qui concerne le nouveau plan stratégique de SCOR, « Vision in Action », Moody's considère que SCOR « continuera à renforcer progressivement la position concurrentielle et la diversification du Groupe sans augmenter son profil de risque de façon significative ». Concernant les objectifs du Groupe, Moody's indique que « les niveaux de rentabilité (800 points de base au-dessus du taux sans risque) et de capital (ratio de Solvabilité II compris entre 185 et 220 %) visés [par SCOR] contribueront à maintenir une qualité de crédit en ligne avec une note de solidité financière Aa3 ».

Concernant le fonds de commerce, Moody's estime que « SCOR fait partie des réassureurs qui ont le mieux tiré parti de l'évolution structurelle du comportement des cédantes, et qui continueront de le faire ». Moody's valorise également le modèle économique diversifié de SCOR, qui « lui permet de se démarquer des réassureurs notés « A1 » et représente aussi l'un des atouts majeurs du profil de crédit du Groupe ». L'agence souligne que « cette diversification, associée à une exposition relativement plus faible aux branches les plus volatiles de la réassurance (les catastrophes naturelles) que ses concurrents, se traduit par une très grande stabilité des résultats ».

Concernant l'environnement actuel, Moody's prévoit que « les conséquences des pressions tarifaires baissières sur les résultats de SCOR resteront modérées, grâce à une exposition relativement faible aux branches soumises actuellement aux plus fortes pressions et à l'importance donnée aux activités de réassurance proportionnelle et d'assurance primaire ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Cette décision souligne la pertinence de la stratégie et du business model de SCOR. Les raisons invoquées par Moody's pour expliquer ce relèvement de notation sont pleinement cohérentes avec les objectifs de rentabilité et de solvabilité du nouveau plan stratégique de SCOR, « Vision in Action », lancé le 7 septembre 2016. »

Le communiqué de presse de Moody's est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation :

<https://www.moody.com/>

¹ Communiqué de presse n°35 -2015, publié le 15 décembre 2015.

Communiqué de presse

23 septembre 2016 - N° 22

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 76 10

mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon

Head of Investor Relations
& Rating Agencies

+33 (0)1 58 44 71 68

bbougon@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».